

BULLETIN MUNICIPAL DE KERFOURN

DECEMBRE 2011

INFO
PRATIQUES
www.kerfourn.fr

Chers concitoyens

Secrétariat de la Mairie

Téléphone : 02 97 38 36 03

Lundi	Fermé	Fermé
Mardi	8h30 – 12h	Fermé
Mercredi	8h30 – 12h	14h – 18h
Jeudi	8h30 – 12h	14h – 18h
Vendredi	8h30 – 12h	Fermé
Samedi	8h30 – 12h	14h – 16h

Café "Chez Marie Jo"

Téléphone : 02 97 38 36 20

Bar -Tabac - résultats sportifs journaux - Café Merlus (Lorient)

Lundi	7h30 – 14h	16h – 21h
Mardi	Fermé	Fermé
Mercredi	7h30 – 14h	16h – 21h
Jeudi	7h30 – 14h	16h – 21h
Vendredi	7h30 – 14h	16h – 1h
Samedi	8h – 14h	16h – 1h
Dimanche	9h – 14h	16h – 1h

Horaires Médiathèque

Période scolaire

Mardi	Ecole 13h30 – 16h30
Mercredi	9h – 12h et 14h – 18h
Vendredi	Ecole 10h – 12h

Boulangerie

Téléphone : 02 97 38 19 75

Lundi Fermé
Tous les jours
7h à 14h et 16h à 19h30
Dimanche 7h à 13h

Crêperie « l'hirondelle »

Téléphone : 02 97 38 24 86

Lundi	7h – 15h	18h – 20h
Mardi	7h – 15h	18h – 22h
Mercredi	7h – 15h	Fermé
Jeudi	7h – 15h	17h30 – 22h
Vendredi	7h – 15h	17h30 – 23h
Samedi	8h – 15h	18h – 23h
Dimanche	Fermé	18h – 23h

Sur réservation : Le Couscous 1^{er}
et 3^{eme} samedi du mois,
Paella 2^{eme} samedi du mois

Déchetterie Gueltas

Téléphone : 02 97 51 51 64

Lundi et jeudi
10h - 12h et 14h – 18h
samedi 10h - 13h et 14h - 18h

Déchetterie Noyal Pontivy

Lundi 10h à 11h30 et 14h à 17h30
Merc., jeudi, vendredi 14h à 17h30
Samedi 10h-11h30 - 14h-17h30

Halte Garderie Municipale

Téléphone : 02 97 38 36 03
Lundi, mardi, jeudi, vendredi
Matin : 7h à 8h45
Soir : 16h15 à 18h30

Déjà, 2011 se termine. La douceur de l'hiver atténue le spleen saisonnier. Nous allons un peu regarder derrière nous pour mesurer le travail de l'année écoulée. La municipalité organise les vœux le 8 janvier 2012 à 11 heures à la salle polyvalente comme chaque année. C'est l'occasion de rendre compte de nos actions passées, de présenter nos futurs projets, de rencontrer les anciens et les nouveaux kerfournois. Nous espérons vous voir nombreux à ce moment de partage, nous pouvons accueillir 370 personnes : la capacité de la salle!!!.

Le bénévolat a de nouveau frappé : la décoration de Noël a donné lieu à d'intenses activités créatives. Où vont elles chercher toutes ces idées ? Les piégeurs de ragondins exécutent leurs tâches sans faire de bruit. Les responsables des associations motivent le plus de personnes possibles pour financer les projets collectifs. Des agriculteurs effectuent des travaux relevant de la compétence communale sans demander leurs restes, par conviction personnelle. Des personnes décorent les tombes abandonnées en défendant leur anonymat. J'en oublie mais oui, en effet, nous avons beaucoup de qualités autour de nous.

Notre dernière réunion de conseil en 2011 a validé plusieurs délibérations. Nous avons décidé de provisionner 20 000 € pour amortir le déficit du lotissement estimé à 70 000 €. Cette écriture est un principe d'anticipation. Attendre la vente du dernier lot pour assumer cette somme serait une atteinte à la bonne gestion de l'équipe municipale concernée. En fonction de nos futurs résultats, nous renouvellerons cette opération une ou deux fois avant la fin du mandat. Nous constatons la vente de la moitié de la surface avec 11 lots sur les 23 existants. Les travaux paysagers mettent de la verticalité dans le lotissement et va valoriser notre investissement.

Pour faciliter la vie des facteurs, livreurs et autres voyageurs, nous allons affecter des numéros aux maisons en campagne. Malgré notre délibération de 2009, nous sommes resté bloqué sur le choix des plaques, or nous avons en stock le système utilisé au centre bourg. Nous proposons à l'ensemble des 140 personnes concernées la pose des plaques par vissage sur la boîte aux lettres ou à proximité par les agents communaux. Les personnes souhaitant installer une plaque décorative personnalisée doivent le signaler à la mairie ou aux agents le plus rapidement possible pour une meilleure organisation. Un courrier sera adressé à chaque personne pour l'informer du numéro attribué en lien avec la poste. Dans le même registre, trois panneaux d'information seront commandés pour indiquer les emplacements de toutes les activités présentes sur la commune (commerce, exploitation agricole et artisanat) : un plan simplifié des voies et chemins ruraux du territoire communal et un plan des rues du centre bourg incluant les nouvelles rues.

Jacky Le Corre a pris sa retraite ... de la présidence des amis de la Fontaine. Cet homme de consensus, chaleureux aura marqué cette association initialement de quartier pour ce transformer au fil du temps en comité des fêtes. Permettez moi de penser que le jour de la fête de la Fontaine, il ne restera pas assis sur sa chaise ?. Je le remercie moi et le conseil municipal pour ce don de soi durant ces très nombreuses années.

Bonnes fêtes

Joel Marivain

Informations générales

Naissances :

Guillaume CABO né le 4 novembre 2011 à Pontivy

Noé LE CALVE né le 5 novembre 2011 à Pontivy

Décès :

Monsieur Jean-François MORICE né en 1953, décédé à Kefourn le 8 novembre 2011

Monsieur Joseph GAINCHE né en 1949, décédé à Pontivy le 27 novembre 2011

CLUB DE L'AGE D'OR:

Quelques retraitées adhérentes ou non au club (et même une collégienne) se sont affairées, pendant près de 2 semaines avec l'aide et les conseils précieux de Laetitia, à la cueillette de branchages et à la confection des décors de Noël qui ont été installés le samedi 10 décembre.

Pour se faire quelques hommes et des membres du conseil municipal s'étaient joints à l'équipe féminine. Hélas! Le vent et la pluie ont eu raison de certains décors qui sont tombés à terre, pendant le week end. Les activités du club vont continuer tout au long de l'année 2012.

Le samedi 14 janvier à partir de 12 heures: aura lieu l'assemblée générale, au cours d'un repas suivi de la galette.

Les anciens statuts qui dataient de décembre 1976, ont été revus et la présence du plus grand nombre d'adhérents sera nécessaire pour approuver par vote, les nouveaux statuts.

Au cours de cette assemblée, sera, également renouvelé le 1/3 sortant.

Le mercredi 18 janvier: loto mensuel ouvert à tous, à 14 heures 30 à la cantine municipale.

Le mercredi 25 janvier: jeux de cartes et de société à la salle des associations, à la mairie à partir de 14 heures 30.

Tous les membres du conseil d'administration vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année!

FICHE DE POSTE : Directeur/Directrice de l'association PONDICLIC

Poste à pourvoir au plus tard pour le 27 Février 2012 à temps partiel minimum à 80 %, maximum à 90% sur la base de 35 heures

Poste basé au siège de PONDICLIC et SA REGION 18 rue de la PLAGE 56 300 PONTIVY

Contrat à durée indéterminée, 3 mois d'essai, convention collective de l'aide à domicile 1983

Filière Personnels d'encadrement et de direction Catégorie H au titre de directeur d'entité exerce sous l'autorité de l'organe dirigeant, CDI ;

Profil et compétences requises : Profil et compétences requises : ouvert également à des profils types :

- Conseillère en ESF ayant de l'expérience et qui souhaite évoluer
- Cadre de santé
- Personne ayant le CAFERUIS ou Master 2 dans l'organisation et le management des services sanitaires et médico-sociaux

Expérience minimum de 3 ans de poste de direction, d'encadrement et de management d'équipe

- Expérience de conduite de projet et capacité à y travailler
- Capacités à analyser et à identifier les problématiques locales
- Capacité à fédérer les acteurs locaux dans le dispositif
- Expérience en gérontologie
- Connaissance de la méthodologie de projet et des montages des dossiers
- Maîtrise de la bureautique

Qualités requises :

- Forte compétence relationnelle, Sens de la diplomatie, Sens de l'innovation, Dynamisme, Créativité, Autonomie.

Vous venez de perdre un proche et les démarches vous paraissent compliquées à accomplir :

L'Assurance Maladie Morbihan propose une offre de services attentionnés qui vise à simplifier les démarches administratives effectuées par les familles.

En contactant le **3646** ou en vous rendant dans l'une des antennes les plus proches de chez vous, nos conseillers sont à votre service pour répondre à vos questions et vous informer sur vos droits :

- **les prestations restant dues**,

- **le maintien des droits** si vous étiez ayant droit inscrit sur la carte Vitale du défunt,

- **le capital décès** – une aide financière peut être versée sous conditions.

A l'issue de ce premier contact, un rendez-vous sera proposé pour vous aider à compléter votre dossier et vérifier les conditions d'obtention du bénéfice d'un capital décès.

L'Assurance Maladie Morbihan vous accompagne à chaque étape de votre vie - Contact : 3646



Cherchent une famille d'accueil

Des Etats-Unis, des Pays Bas, d'Australie, du Brésil ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre d'Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre, quelques mois au collège ou au lycée pour apprendre le français et découvrir notre culture. Pour compléter cette expérience, l'idéal est de vivre en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour.

Pour le mois de janvier 2012, le CEI cherche des familles prêtes à accueillir Mariana, Julia et Benedikt. Ils sont respectivement originaires du Brésil, d'Autriche et d'Allemagne, sont âgés entre 15 et 18 ans. Ils adorent parler français et ont des intérêts divers tels que la musique, le cinéma, la natation, le football ou encore la danse.

Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches (inscription scolaire) et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. "Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi. A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir". Si l'expérience vous intéresse, appelez vite !



Renseignements :

HERVELYNE PENVERN

24 RUE ALPHONSE GUERIN

35000 RENNES

Tel : 02 99 87 57 49 ou 06 08 69 71 17

E-mail : hpenvern@gmail.com

Pour voter en 2012, pensez à vous inscrire dans votre mairie

Pourquoi s'inscrire sur une liste électorale ?

• Pour voter, il faut être inscrit sur la liste électorale de votre lieu de résidence. Cette inscription vous permet également de recevoir votre carte d'électeur, sur laquelle figure l'adresse de votre bureau de vote.

Les prochaines élections en 2012 sont :

. l'élection présidentielle qui permet d'élire, pour 5 ans, le chef de l'Etat au suffrage universel direct.

. les élections législatives qui permettent de désigner, pour 5 ans, les députés à l'Assemblée nationale.

Si vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales, vous ne pourrez pas voter.

Quand s'inscrire sur les listes électorales ?

Vous avez changé de domicile

• Si vous avez déjà été inscrit(e) et que vous avez changé de domicile, il est nécessaire de vous réinscrire avant le dernier jour ouvrable de l'année 2011 à la mairie de votre nouveau domicile.

Si vous effectuez cette démarche après le 31 décembre 2011, vous ne pourrez donc pas voter pour les élections de 2012 dans la commune de votre nouveau domicile.

Vous venez d'avoir 18 ans ou vous aurez 18 ans à la veille du scrutin

• Vous êtes inscrit(e) d'office sur les listes électorales de votre commune.

Vous pouvez vérifier la prise en compte de votre inscription auprès de votre mairie, avant le 31 décembre 2011.

Si vous n'avez pas reçu de notification de votre inscription le 10 janvier 2012, vérifiez le tableau affiché en mairie. Il doit comporter toutes les nouvelles inscriptions.

Si vous constatez que votre nom ne figure pas sur ce tableau, vous avez la possibilité de saisir le tribunal d'instance du lieu de votre domicile pour vous faire inscrire jusqu'au 20 janvier 2012.

Où serez-vous inscrit(e) ?

• Vous serez normalement inscrit(e) sur les listes électorales de votre commune de résidence.

Si vous résidez ailleurs qu'à votre domicile familial (par exemple parce que vous étudiez dans une autre ville), vous pouvez demander à être inscrit(e) sur les listes de la commune de ce lieu de résidence, à condition d'y séjourner de manière continue depuis le 31 août 2011.

Comment s'inscrire ?

• Rendez-vous dans votre mairie avant le samedi 31 décembre 2011 aux horaires d'ouverture de votre mairie et munissez-vous :

- d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport) ;

- d'un document prouvant que vous êtes bien domicilié(e) dans votre commune (par exemple, des factures de téléphone fixe ou d'électricité, votre avis d'imposition, des quittances de loyer...).

• Il est aussi possible de s'inscrire par courrier en adressant à la mairie de sa commune le formulaire agréé disponible sur les sites du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration (www.interieur.gouv.fr) ou www.service-public.fr à la rubrique « élections ». Le formulaire doit être accompagné impérativement des pièces justificatives et transmis avant le 31 décembre 2011 (le cachet de la poste faisant foi).

Ecole Notre Dame.

Le 10 novembre, les élèves de maternelle, CP et CE1 ont réalisé un jeu de défis à la fontaine Saint-Eloi, puis ils se sont rendus au monument aux morts.



Depuis la Toussaint, nous pratiquons le rugby tous les lundis avec une animatrice de l'UGSEL. Nous avons appris à faire des passes en arrière et à ceinturer. Le 12 décembre, nous avons participé à un tournoi à St Thuriau.

L'arbre de Noël a eu lieu le samedi 10 décembre. Le thème du spectacle était la nature. Nous avons chanté et dansé....



PS-MS

GS-CP-CE1



CE2-CM1-CM2

En janvier, les élèves du CE1 au CM2 partiront en voyage pédagogique en Savoie. Nous allons pratiquer du ski, nous visiterons une fromagerie et nous ferons un baptême de chiens de traîneaux. Nous attendons ce moment avec impatience!



Les élèves de l'école Notre Dame.